



COMMUNE DE SALVAN

EXTRAIT DE PROCES-VERBAL

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 11 FEVRIER 2019

2.- Administration générale

Zones réservées aux commerces – Salvan

Le bureau BISA a préparé un dossier. Le CC valide le blocage de la zone. Restera encore la publication à faire (notamment le texte pour la publication, l'information éventuelle aux propriétaires touchés...). Le blocage de la zone se fera pour une durée de 2 ans, renouvelable par le CC pour une nouvelle durée de 5 ans.

Pour copie conforme :

L'attestent :

Le Président
PIASENTA Florian



Le Secrétaire
GILARDI Cédric

Salvan, le 11 février 2019